

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1886

28 juillet 2015

SOMMAIRE

Agricultural Investment & Development S.A.	90528	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sarl	90523
Douvelle S.A.	90511	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #3 Sarl	90523
Douvelle S.A.	90511	Quinlan Private ESPF Investments #1	90524
Fiducia General Services S.à r.l.	90503	Ramegua S.A.	90525
Japan Universal Holdings S.à r.l.	90482	Ramegua S.A.	90525
Lumic Soparfi S.A.	90482	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l.	90525
Market Place S.à r.l.	90508	Real Estate International S.A.	90504
Nacarar Design & Créations	90482	REComm Sarl Mainz AKS SCS	90526
ND. Finance S.A.	90494	Red Hook Investments Sarl	90524
NetOTC Holdings S.à r.l.	90483	RP Kosmoscenter S.à r.l.	90526
NG Partners	90495	RT3 S.A.	90527
NGP IX Holdings I S.à r.l.	90495	Safe Corporation S.A.	90496
NN Investment Partners Luxembourg S.A.	90502	Saratoga Finance SPF S.A.	90512
Northstar Manager S.à r.l.	90491	S.C. Holding S.A.	90527
Novocure Luxembourg	90492	S&H Holding S.A.	90505
Ocamut S.A.	90504	Société Luxembourgeoise de Biocombustible S.à r.l.	90523
Océanie Investments S.A.	90505	Solar World Aquiris S.à r.l.	90526
Olympia Le Tan IP S.à r.l.	90503	TE Connectivity LATAM Holding S.à r.l.	90483
One Distribution S.à r.l.	90503	Thames Investment S.à r.l.	90524
Only For Dogs S.à r.l.	90505	The Directors' Office	90525
Optimum Asset Management (Luxembourg) S.A.	90504	Unicapital Investments (Management) S.A.	90512
Orion IV European 25 S.à r.l.	90492	Whitewood Gateway (UK) S.à r.l.	90528
Participating Monetary Organization	90511	Wind Infrastructure Holding S.à r.l.	90528
P.H.S.	90505	Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A.	90495
Pieter Immo S.A.	90522	Zenbury International Limited	90522
Piguet International Fund	90508		
Pjur Group Luxembourg S.A.	90522		
Presco Investments S.à r.l.	90511		
Quinlan Private Bleichstrasse Client Holdings S.à r.l.	90522		

Lumic Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 150.584.

Les comptes annuels au 31-12-14 ont été déposés dans leur version abrégée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01-06-15.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080584/12.

(150092438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Nacarat Design & Créations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 137.363.

Extrait de l'assemblée générale du 19 mai 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale du 19 mai 2015 que:

- L'Assemblée Générale constate la démission de la gérante, Madame Ludivine PLESSY en date du 24 mars 2014
- L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe VIOLIER à la fonction de Gérant unique pour une durée indéterminée

Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015080639/15.

(150092007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Japan Universal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: JPY 75.305.510,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.000.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 mai 2015 que:

- Monsieur Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet le 28 avril 2015.

- Monsieur Stefan Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Spierzeit L-8063 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet le 7 mai 2015.

- Monsieur Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique) demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015083354/27.

(150095967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

NetOTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 164.493.

—
EXTRAIT

M. Robert BARNES, né à Londres (Royaume-Uni), le 11 mai 1969, demeurant à 113, Queens Quay, London EC4 V3J (Royaume-Uni), informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 18 mai 2015 de son mandat de gérant de la société NETOTC HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.493 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert BARNES.

Référence de publication: 2015080643/15.

(150091824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

TE Connectivity LATAM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 197.204.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Rietveldweg 32, 5222 AR 's-Hertogenbosch, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register (Handelsregister) under number 17248088 (TENGH),

(2) Tyco Electronics Corporation, a company incorporated under the laws of Pennsylvania, United States of America, having its registered office at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, United States of America, registered with the Pennsylvania Secretary of State's office under number 1080766 (TEC), and

(3) TE Connectivity Holding International I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169801 and having a share capital of USD 25,000 (TECHI-I),

the appearing parties referred to in items 1., 2. and 3. above shall be referred to as the Shareholders,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of three power of attorney given under private seal on 7 May 2015.

Said proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "TE Connectivity LATAM Holding S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, participations and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third party sources.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated group companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 14,393,447.00 (fourteen million three hundred ninety-three thousand four hundred forty-seven US Dollars and zero US Cents), represented by 287,868,940 (two hundred eighty-seven million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred forty) shares with a par value of USD 0.05 (five US Cents) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Share Register. The shares of the Company shall be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

Art. 9. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Share premium. In addition to the capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its value is deposited. Any amount in the share premium account may be used to offset any net losses, to allocate funds to the legal reserve, for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders or to make distributions to the shareholders.

Art. 11. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 12. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 13. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 14. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked

and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may subdelegate his/her/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may entrust the daily management of the Company's business to one or several manager(s), who will be called general manager(s) (gérant(s) délégué(s)). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the Company's daily management towards third parties by the joint signatures of any two general managers or the signature of any general manager and any manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, video-conference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 15. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 16. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail transmission).

Art. 17. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which it/she/he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its/her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 18. Financial year. The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year.

Art. 19. Financial statements. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 21. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 22. Statutory auditor - Independent auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 23. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding)	189,720,658 (one hundred eighty-nine million seven hundred twenty thousand six hundred fifty-eight) shares
B.V., prenamed:	
Tyco Electronics Corporation, prenamed:	98,148,197 (ninety-eight million one hundred forty-eight thousand one hundred ninety-seven) shares
TE Connectivity Holding International I S.à r.l.,	85 (eighty-five) shares
prenamed:	
Total:	287,868,940 (two hundred eighty-seven million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred forty) shares

All shares have been fully paid-up by a contribution in kind (1) by TENGH consisting of 189,720,658 (one hundred eighty-nine million seven hundred twenty thousand six hundred fifty-eight) shares of TE Connectivity LATAM I S.à r.l., with registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having an aggregate value of USD 72,762,788.00 (seventy-two million seven hundred sixty-two thousand seven hundred eighty-eight US Dollars and zero US Cents), (2) by TEC consisting of 98,148,197 (ninety-eight million one hundred forty-eight thousand one hundred ninety-seven) shares of TE Connectivity LATAM II S.à r.l., with registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having an aggregate value of USD 37,642,376.00 (thirty-seven million six hundred forty-two thousand three hundred seventy-six US Dollars and zero US Cents), and (3) by TECHI-I consisting of 85 (eighty-five) nominative quotas of Tyco Electronics Brasil Ltda., with registered office at Braganca Paulista State of Sao Paulo, Rua Ampere, n°304, Penha Neighborhood, Sao Paulo, 12929-570, Brazil having an aggregate value of USD 33.00 (thirty-three US Dollars and zero US Cents), with the sum of USD 14,393,447.00 (fourteen million three hundred ninety-three thousand four hundred forty-seven US Dollars and zero US Cents) being allocated to the nominal share capital account of the Company and the sum of USD 96,011,750.00 (ninety-six million eleven thousand seven hundred fifty US Dollars and zero US Cents) being allocated to the share premium reserve of the Company.

The existence, ownership, transferability and valuation of the contributions are supported by the valuation certificates dated as of 15 May 2015, issued by the management bodies of the Shareholders (the Certificates), which valuation certificates will remain annexed to the present deed.

A copy of the certificates, after having been countersigned *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight thousand Euros (8,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 6 (six). The meeting appoints as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

(a) Harold G. Barksdale, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(b) Jürg Frischknecht, manager, whose professional address is at Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Switzerland;

(c) Jürg Giraudi, manager, whose professional address is at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland;

(d) Sarah Kouider Huot de Saint Albin, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(e) Fabienne Roger-Eck, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(f) Magnus Svensson, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

(1) Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit Néerlandais, ayant siège social au Rietveldendweg 32, 5222 AR 's-Hertogenbosch, les Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas (Handelsregister) sous le numéro 17248088 (TENGH),

(2) Tyco Electronics Corporation, une corporation constituée sous les lois de la Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du bureau du Secrétaire d'État de Pennsylvanie (Pennsylvania Secretary of State's office) sous le numéro 1080766 (TEC), et

(3) TE Connectivity Holding International I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant siège social au 17, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169801 et ayant un capital social de USD 25,000 (TECHI-I),

les comparants, mentionnés aux paragraphes 1., 2. et 3. ci-dessus sont dénommés collectivement les Associés, toutes trois ici représentées par Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé donnée le 7 mai 2015.

Lesdites procurations, après signature *ne varietur* par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "TE Connectivity LATAM Holding S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'entrée dans des joint ventures sous une forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, notamment, mais non limité à, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences portant sur des droits intellectuels.

La Société pourra détenir un portefeuille de créances qu'elle pourra financer par des fonds d'origine intra-groupe ou provenant de tiers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du gérant/ conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 14.393.447,00 USD (quatorze millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante-sept Dollars des États-Unis d'Amérique et zéro Cent des États-Unis d'Amérique), représenté par 287.868.940 (deux cent quatre-vingt-sept millions huit cent soixante-huit mille neuf cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des États-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 8. Registre des Parts Sociales. Les parts sociales de la Société devront être et rester enregistrées.

Un registre des parts sociales sera gardé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Prime d'émission. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel sera déposée toute prime d'émission payée en supplément de la valeur d'une part sociale. Les sommes ainsi déposées dans le compte de prime d'émission pourront être utilisées afin d'absorber toute perte, d'allouer des fonds à la réserve légale, de payer toute part sociale que la Société rachètera aux Associés ou encore afin d'effectuer des distributions aux Associés de la Société.

Art. 11. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 12. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 13. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, ou par la signature conjointe ou la seule signature des personnes auxquelles un pouvoir spécifique a été donné par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s), qui s'appellera/s'appelleront gérant(s) délégué(s). La Société sera engagée dans le cadre de la gestion journalière de la Société envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants délégués ou la signature conjointe de tout gérant délégué et de tout gérant.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 17. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale en cause, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 21. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne devra être contrôlée par un commissaire que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ne devra être nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V.,	189.720.658 (cent quatre-vingt-neuf millions sept cent vingt mille six cent cinquante-huit) parts sociales
Tyco Electronics Corporation, précité:	98.148.197 (quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales
TE Connectivity Holding International I S.à r.l., précité:	85 (quatre-vingt- cinq) parts sociales
Total:	287.868.940 (deux cent quatre-vingt-sept millions huit cent soixante-huit mille neuf cent quarante) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature, (1) par TENGH constitué de 189.720.658 (cent quatre-vingt-neuf millions sept cent vingt mille six cent cinquante-huit) parts sociales de la société de TE Connectivity LATAM I S.à r.l., avec siège social à 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, d'une valeur globale de 72.762.788,00 USD (soixante-douze millions sept cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-huit Dollars des États-Unis d'Amérique et zéro Cent des États-Unis d'Amérique), (2) par TEC constitué de 98.148.197 (quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de la société de TE Connectivity LATAM II S.à r.l., avec siège social à 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, d'une valeur globale de 37.642.376,00 USD (trente-sept millions six cent quarante-deux mille trois cent soixante-seize Dollars des États-Unis d'Amérique et zéro Cent des États-Unis d'Amérique), et (3) par TECHI-I constitué de 85 (quatre-vingt-cinq) quotas no-

minatifs de la société de Tyco Electronics Brasil Ltda., avec siège social à Braganca Paulista State of Sao Paulo, Rua Ampere, n°304, Penha Neighborhood, Sao Paulo, 12929-570, Brésil, d'une valeur globale de 33,00 USD (trente-trois Dollars des États-Unis d'Amérique et zéro Cent des États-Unis d'Amérique), dont 14.393.447,00 USD (quatorze millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante-sept Dollars des États-Unis et zéro Cents des États-Unis d'Amérique) sont alloués au capital social initial de la Société et la somme de 96.011.750,00 USD (quatre-vingt-seize millions onze mille sept cent cinquante Dollars des États-Unis d'Amérique et zéro Cent des États-Unis d'Amérique) est allouée au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence, la propriété, la transférabilité et la valeur des apports sont certifiés au moyen de certificats d'évaluation datés du 15 mai 2015, émis par les organes de gestion de chaque associé le Certificat TENGH, le Certificat TEC et le Certificat TECHI-I, lesquels resteront annexés au présent acte.

Une copie des certificats d'évaluation, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de présent acte, s'élève à approximativement huit mille Euros (8.000.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés représentant la totalité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 6 (six). Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

- Harold G. Barksdale, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, États-Unis d'Amérique;

- Jürg Frischknecht, gérant, dont l'adresse professionnelle est au Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Suisse;

- Jürg Giraudi, gérant, dont l'adresse professionnelle est au Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse;

- Sarah Kouider Huot de Saint Albin, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Fabienne Roger-Eck, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Magnus Svensson, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16168. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081940/471.

(150092949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Northstar Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.639.

EXTRAIT

Martin Rajcan, né le 16 octobre 1983 à Banska Bystrica (République Slovaque), avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD, Londres, Royaume-Uni a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 29 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2015080645/16.

(150091971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Novocure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.508.001,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.966.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2015

En date du 2 mars 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Novocure Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015080648/16.

(150092441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Orion IV European 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.080.

—
In the year two thousand fifteen, on the sixth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948 (hereinafter the "Sole Member"),

here represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 5 May 2015.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion IV European 25 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189080, incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 October 2014 number 2761.

The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety thousand two hundred ninety-eight euro (EUR 190,298.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred two thousand seven hundred ninety-eight euro (EUR 202,798.-) through the issue of one hundred ninety thousand two hundred ninety-eight (190,298) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in cash;
2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred ninety thousand two hundred ninety-eight euro (EUR 190,298.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred two thousand seven hundred ninety-eight euro (EUR 202,798.-) through the issue of one hundred ninety thousand two hundred ninety-eight (190,298) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in cash.

The Sole Member decides to subscribe to all of the one hundred ninety thousand two hundred ninety-eight (190,298) shares newly issued for the total amount of nineteen million twenty-nine thousand seven hundred fifty euro (EUR 19,029,750.-).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by way of a contribution in cash. Proof of the existence and the value of such contribution in cash has been produced to the undersigned notary by a blocking certificate.

The total contribution in the amount of nineteen million twenty-nine thousand seven hundred fifty euro (EUR 19,029,750.-) shall be allocated as follows:

- one hundred ninety thousand two hundred ninety-eight euro (EUR 190,298.-) to the share capital of the Company; and
- eighteen million eight hundred thirty-nine thousand four hundred fifty-two euro (EUR 18,839,452.-) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“The issued share capital of the Company is set at two hundred two thousand seven hundred ninety-eight euro (EUR 202,798.-) divided into two hundred two thousand seven hundred ninety-eight (202,798) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Shares”).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

le six mai Par devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Bastien Burin, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion IV European 25 Luxembourg S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198080, constituée suivant un acte notarié en date du 4 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2761 en date du 7 octobre 2014.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 190.298,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à celui de deux cent deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 202.798,-) par l'émission de cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (190.298) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 190.298,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à celui de deux cent deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 202.798,-) par l'émission de cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (190.298) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

L'Associé Unique décide de souscrire toutes les deux cent quatre-vingt-dix-huit (190.298) parts sociales nouvellement émises pour le montant de dix-neuf millions vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 19.029.750,-).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par le biais d'un apport en numéraire. La preuve de l'existence de cet apport en nature a été fournie au notaire soussigné par un certificat de blocage.

L'apport global d'un montant de dix-neuf millions vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 19.029.750,-) est affecté comme suit:

- cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 190.298,-) au capital social de la Société; et
- dix-huit millions huit cent trente-neuf mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 18.839.452,-) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 202.798,-) divisé en deux cent deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (202.798) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 mai 2015. Relation: EAC/2015/10465. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015081691/130.

(150093004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.958.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 mai 2015 à 10.30 heures à Luxembourg

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Nicolas DELORE, Président, de Monsieur Koen LOZIE et de JALYNE S.A. dont le siège social est situé 44, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg RCS B 158952 (représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 44, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg)

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de THE CLOVER, 6 Route d'Arlon L-8399 Windhof (immatriculée au RCS n° B 149293).

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2015

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015080653/19.

(150092595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

NG Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.833.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 30 juillet 2014 à Bertrange

L'Associé unique de la société anonyme NG PARTNERS a pris la résolution suivante:

1. Le Commissaire aux Comptes, la société FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVE-RARD-KLEIN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5969 ITZIG, Rue de la Libération, 83 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B63706 par la société THE CLOVER, Société anonyme, ayant son siège social à L-8399 WINDHOF, Rue d'Arlon, 6 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B149293.

Son mandat expirera à l'issue d'une période de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015080658/16.

(150092537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 141.199.

Assemblée générale extraordinaire de la Société tenue au 11 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 11 mai à 15.00 heures s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.199, et ce avec les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale de la Société, représentant l'intégralité des actions de la Société qui sont au porteur, nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes la société C.L.I.I., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER, établie et ayant son siège social à L-8445 Steinfort, 11, Cité Mont Rose, inscrite au RCSL sous le numéro B 68.891, et ce avec effet rétroactif à l'exercice 2013.

L'assemblée générale de la Société adopte les résolutions qui précèdent qui sortiront leurs effets à la date de signature du présent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Référence de publication: 2015080896/19.

(150092259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015080660/14.

(150091823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Safe Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 197.273.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

SFMG S.à r.l. existante sous la forme de société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant valablement sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.177,

ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 28 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui porte la dénomination de Safe Corporation S.A. (ci après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclurera aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale, elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, y compris par le biais de prestations de soutien administratif, comptable ou autre, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi acquérir des brevets, des licences et/ou tous types de droits intellectuels ou industriels, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses brevets, licences et/ou tous types de droits industriels ou intellectuels.

2.7 La Société pourra aussi investir dans l'immobilier et/ou tous types de droits immobiliers, et directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses avoirs ou droits immobiliers.

2.8 La Société pourra en outre réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

4.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Toute prime d'émission payée sur toute action est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission peut mais ne doit pas nécessairement, être allouée à l'apporteur. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) actionnaire(s) ou par le(s) administrateur(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut accepter des apports sans émettre d'actions ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) actionnaire(s) ou par le(s) administrateur(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 Capital autorisé

5.2.1 En plus du capital social émis, la Société a un capital non libéré mais autorisé de dix millions Euros (EUR 10.000.000) divisé en un milliard (1.000.000.000) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5.2.2 Le capital non libéré mais autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon les règles applicables en matière de modification des Statuts.

5.2.3 L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé et habilité à (i) procéder à toute augmentation du capital social de la Société, étant entendu que l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois et l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra librement déterminer, lors de chaque émission, la catégorie des nouvelles actions relative à cette émission; et (ii) émettre des obligations y compris des obligations convertibles, des certificats d'actions privilégiées (preferred equity certificates), des bons de souscriptions, des options ou autres titres convertibles ou échangeables en actions, ainsi qu'émettre des actions à la suite de la conversion ou de l'exercice des instruments susmentionnés, étant entendu que (i) l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra déterminer librement les termes et conditions applicables à ces instruments, (ii) si ces instruments sont émis au cours la période prescrite par la disposition de l'article 5.2.6 ci-après, les actions lors de la conversion ou de l'exercice de ces instruments pourront être émises après l'expiration de ladite période, et (iii) l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administrations pourra émettre ces nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et pourra déterminer librement, lors de chaque émission, la catégorie des nouvelles actions relative à cette émission.

5.2.4 Les actions et instruments devant être émis conformément aux dispositions de l'article 5.2.3 peuvent être payés par des apports en espèce ou en nature, par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou des bénéfices reportés, y compris dans tous les cas en faveur des nouveaux actionnaires. Les actions devant être émises conformément aux dispositions de l'article 5.2 pourront être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale, et (ii) dans l'éventualité où la contrepartie payable à la Société pour cette nouvelle émission d'actions excéderait leur valeur nominale, l'excédant devra être considéré comme une prime d'émission au regard de ces actions dans les livres de la Société.

5.2.5 L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces actions et, lorsque applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.2 sans réserver (à savoir par l'annulation ou la limitation) pour les actionnaires existants le droit préférentiel de souscription pour ces actions ou instruments.

5.2.6 L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de la publication dans le journal officiel de Luxembourg de l'acte de constitution et peut être renouvelée conformément aux dispositions juridiques applicables. Pour éviter toute ambiguïté, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra procéder à une augmentation du capital ou émettre les instruments susmentionnés à la date de la constitution.

5.2.7 L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et le paiement des nouvelles actions et, les termes et conditions des instruments précités.

5.2.8 L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.2 des présents Statuts aux fins d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé à la suite de toute augmentation de capital en vertu du présent article. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication de ces modifications en conformité avec la Loi. En outre, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges et de recevoir le paiement pour les actions, ou les instruments et de faire tout acte nécessaire pour modifier l'article 5.1 et 5.2 des présents Statuts aux fins d'acter la modification du capital social émis et du capital social autorisé à la suite d'une augmentation en vertu du présent article.

5.3 Actions

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la Loi.

Les actions seront nominatives.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-proprétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société sera autorisée à suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction.

5.4 Modifications du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 10 des présents Statuts et de la Loi.

5.5 Registre des Actions - Certificats

La Société maintiendra un registre des actions en conformité avec les dispositions de l'article 39 de la Loi.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre comme le détenteur de ces actions.

Des certificats établissant l'inscription au registre pourront être délivrés aux actionnaires sur demande.

5.6 Transfert d'Actions - Rachat d'Actions

Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la Loi. Pour éviter toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire) la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

6.2 Les administrateurs sont nommés par décision des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum renouvelable et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement.

6.3 Un administrateur pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision adoptée par les actionnaires.

6.4 En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour pallier à ces vacances, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas, et pour éviter tout doute, le conseil d'administration peut se réunir et prendre des décisions et exercer tous ses pouvoirs sans limitation de la même manière que si le conseil d'administration était composé uniquement d'administrateurs nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

6.5 Le(s) administrateur(s) peu(ven)t être rémunéré(s) pour ses/leurs service(s) en tant qu'administrateur(s) et remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des actionnaires.

6.6 Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner un représentant permanent qui sera en charge de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant permanent sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il/elle menait cette mission en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il/elle représente. La personne morale ne pourra remplacer le représentant permanent que si elle nomme simultanément un représentant permanent en remplacement.

6.7 Aucun administrateur ne contracte en raison de sa fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1 Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité applicables aux administrateurs.

7.2 Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut nommer un président pro tempore à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

7.3 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de tout administrateur à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyé par lettre (par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque administrateur exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil d'administration. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil d'administration, une copie des documents et / ou supports à discuter ou examiner par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque administrateur.

7.4 Un administrateur peut nommer un autre administrateur (mais aucune autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre administrateur à une réunion du conseil à condition (sans préjudice des exigences de quorum), qu'au moins deux (2) administrateurs soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'article 7.5.

7.5 L'utilisation d'équipement de visioconférence ou conférence téléphonique est permise et les administrateurs utilisant ces technologies seront considérés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou téléphone. Après délibérations, les votes peuvent également être émis par écrit ou fax ou télégramme, télex ou téléphone, pourvu que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

7.6 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du conseil d'administration seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion) ou par tout membre du conseil d'administration de la Société.

7.7 Des résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.8 Dans le cas où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur devra en informer le conseil d'administration et ne pas prendre part aux délibérations ni aux votes sur cette opération, et ce conflit d'intérêt devra être rapporté par le conseil d'administration lors de la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions. Ce qui précède ne s'applique pas aux opérations conclues dans des conditions normales de marché, ni aux opérations courantes réalisées dans le cours normal de l'activité de la Société.

7.9 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autres seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion), tout membre conseil d'administration de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas nécessairement administrateurs.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer sa compétence pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle du mandataire, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra aussi conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute(s) personne(s) administrateurs ou non, nommer et révoquer des mandataires et employés et déterminer leurs émoluments.

Art. 9. Représentation et pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature de son administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par deux membres du conseil d'administration.

Si une ou plusieurs personnes a/ont été déléguée(s) la gestion journalière et les affaires courantes de la Société, la Société sera engagée dans les limites de la gestion journalière par la signature unique de cette ou ces personnes.

Art. 10. Assemblées des actionnaires.

10.1 Aussi longtemps que les actions sont détenues par un seul actionnaire, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes ses décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, valablement constituée, représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

10.3 Toute assemblée générale devra être convoquée selon les règles prévues par la Loi. L'assemblée est convoquée par requête des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société et ce dans le mois suivant l'introduction de la requête. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent requérir l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par voie de courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale.

10.4 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir renoncé aux formalités s'attachant à la convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

10.5 Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

10.6 Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen de formulaires de vote envoyés par voie postale ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires de vote fournis par la Société, lesquels indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale, l'ordre du jour ainsi que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens du vote ni l'abstention seront considérés comme nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus deux (2) jours précédant l'assemblée générale y relative. Les formulaires de vote reçus postérieurement à cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum et majorité.

10.7 Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour la détermination du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de manière continue.

10.8 Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou d'autres moyens similaires) une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

10.9 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée générale.

10.10 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.11 Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple de voix exprimées.

L'assemblée générale convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues par la Loi. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix exprimées.

Lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'actions et que les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont de nature à modifier leurs droits respectifs, les décisions doivent, pour être adoptées, remplir les conditions de quorum et de majorité ci-avant décrites pour chacune des catégories.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 11. Assemblée générale annuelle.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social / Luxembourg- Ville, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation le 2^{ème} vendredi du mois de février, à 10 heures (pourvu que, comme mesure transitoire, la première assemblée générale annuelle soit tenue le 2^{ème} vendredi du mois de février 2016 à 10 heures).

11.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Audit. En conformité avec la Loi, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Indépendamment de ce qui précède, la Société sera contrôlée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) dans les cas prévus par la loi ou lorsque la loi permet à la Société d'opter pour, et que cette dernière choisit d'opter pour la nomination d'un réviseur d'entreprise agréé en lieu et place d'un commissaire aux comptes.

Art. 13. Exercice social - Distributions.

13.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre de la même année (toutes les dates étant comprises comme incluses).

13.2 Réserve légale

Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société devra être alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.3 Distributions

13.3.1 Sauf dispositions contraires des présents Statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions émises.

13.3.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

13.3.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, sous réserves des dispositions prévues par la Loi.

Art. 14. Dissolution et liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra être décidée qu'en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'actionnaire fondateur, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit EUR	% des actions du capital
SFMG S.à r.l., prénommée	3.100.000	31.000,-	100%
TOTAL	3.100.000	31.000,-	100%

Toutes les trois millions cent mille (3.100.000) actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) est à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant de sorte que ladite somme est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Résolution de l'actionnaire

L'actionnaire fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus prend les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019:

Administrateur:

- SFMG S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 183.177, représentée par son représentant permanent Monsieur Gérard Mura, né le 23 mars 1946, à Ambleny France, demeurant au 22 rue Edgard Faure 75015 Paris, France.

2. La personne suivante est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréée de la Société pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2016.

- Deloitte Audit, société à responsabilité ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L- 2220, Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

3. Le siège social de la Société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ 1.500,- EUROS.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juin 2015. Relation: EAC/2015/12387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015083568/364.

(150095208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

NN Investment Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration avec effet au 2 avril 2015

Le Conseil d'administration de NN Investment Partners Luxembourg S.A. a décidé de nommer Monsieur Erno Berkhout, Head of Finance and Tax, NN Investment Partners Luxembourg S.A., 3 rue Jean Piret L-2350 Luxembourg, en qualité de dirigeant de la Société avec effet au 2 avril 2015.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Laure Gérard

Référence de publication: 2015080662/15.

(150092526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Olympia Le Tan IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 194.865.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 8 Décembre 2014 que:

1. World Ginza Holding ayant pour siège social Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, bâtiment c/o AAMIL (Mauritius), étage 3rd Floor, suites 340-345, MS Port-Louis, a transféré:

300 parts sociales de 25 EUR chacune,
à Olympia Le Tan, 9 rue Thimonnier, 75009 Paris, France.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015080669/16.

(150092721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

One Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.100,00.

Siège social: L-1156 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 154.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080674/9.

(150092506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Fiducia General Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 117.940.

EXTRAIT

Suite à diverses cessions de parts sociales conclues en date du 22 juin 2015, les 250 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont à présent détenues par la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée sous Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86995.

Pour extrait conforme
Fiducia General Services S.à r.l.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 mai 2015

- La démission de M. Benoît Bernard GEORIS de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 22 mai 2015.

- Il a été décidé de nommer:

* M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

* M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

* M. Fabrice HUBERTY, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 21 juillet 1970, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

à la fonction de gérants de la Société avec effet 22 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiducia General Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015081347/29.

(150093847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Optimum Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.100.

—
Veuillez prendre note qu'en date du 4 mai 2015 l'actionnaire unique de la société a pris les décisions suivantes:

1. Élection d'un nouvel administrateur avec effet le 4 mai 2015 pour une durée de 6 ans se terminant à l'assemblée générale annuelle que si teindra en 2021:

- Monsieur Enrico Imbraguglio, né le 23 octobre 1963, en Campobasso, en Italie, ayant pour adresse professionnelle au Portomaso/Business Tower Suite 4/8^{ème} étage, Futura Investment Management Limited, St. Julians PTM01 Malte

2. Démission d'administrateur suivant avec effet le 4 mai 2015:

- Monsieur Matteo Santoro.

3. En conséquence de ce que précède, il est à noter que la composition du Conseil d'Administration, à compter du 4 mai 2015, est la suivante:

- Monsieur Alberto Matta, administrateur et président du conseil d'administration

- Monsieur Enrico Imbraguglio, administrateur

- Monsieur Andrea Suriano, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080676/20.

(150091726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.899.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 mai 2015 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes, la société Shareholder & Directorship Ltd. avec effet immédiat et décide de nommer en son remplacement la société ODD Financial Services S.A. ayant son siège social 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014.

- L'assemblée a procédé au renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Référence de publication: 2015080679/16.

(150092547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 68.473.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 15 février 2015 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 97 646

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080736/18.

(150091955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Océanie Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 147.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015080680/11.

(150092036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Only For Dogs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9019 Warken, 49, rue de Burden.

R.C.S. Luxembourg B 168.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015080685/11.

(150092732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

P.H.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 180.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080692/9.

(150092040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 1.006.042.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-FIRST DAY OF MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Wolowska 8, 51-116 Wroclaw, Poland,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mrs Ekaterina DUBLET, notary's clerk, with professional address in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 8 May 2015 pursuant to a deed received by the undersigned notary, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 21,818,000 (twenty-one million eight hundred eighteen thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 984,224,000 (nine hundred eighty-four million two hundred twenty-four thousand Polish zloty) to PLN 1,006,042,000 (one billion six million forty-two thousand Polish zloty) by the creation and issue of 21,818 (twenty-one thousand eight hundred eighteen) new Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class F corporate units, and to allocate the new Class F corporate units to Compartment F.

The members also resolve to increase the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 2,181,800 (two million one hundred eighty-one thousand eight hundred Polish zloty) to raise it from PLN 19,100,000 (nineteen million one hundred thousand Polish zloty) to PLN 21,281,800 (twenty-one million two hundred eighty-one thousand eight hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

The majority member having renounced to the subscription of the Class F corporate units to be issued, thereupon appears InvestCapital Malta Ltd, predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 21,818 (twenty-one thousand eight hundred eighteen) newly issued Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 23,999,800 (twenty-three million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 1,006,042,000 (one billion six million forty-two thousand Polish zloty) divided into 283,099 (two hundred eighty-three thousand ninety-nine) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units, 26,904 (twenty-six thousand nine hundred four) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 212,818 (two hundred twelve thousand eight hundred eighteen) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand one hundred fifty Euro (EUR 4,150.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT ET UN MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Wolowska 8, 51-116 Wrocław, Pologne,
 - 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,
- toutes deux ici représentées par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 8 mai 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 21.818.000 (vingt et un millions huit cent dix-huit mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 984.224.000 (neuf cent quatre-vingt-quatre millions deux cent vingt-quatre mille zloty polonais) à PLN 1.006.042.000 (un milliard six millions quarante-deux mille zloty polonais), par la création et l'émission de 21.818 (vingt et un mille huit cent dix-huit) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie F déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie F au Compartiment F.

Les associées décident également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 2.181.800 (deux millions cent quatre-vingt-et-un mille huit cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 19.100.000 (dix-neuf millions cent mille zloty polonais) à PLN 21.281.800 (vingt et un millions deux cent quatre-vingt-et-un mille huit cents zloty polonais).

Souscription - Libération

L'associée majoritaire ayant renoncé à la souscription des parts sociales de catégorie F qui seront émises, a ensuite comparu InvestCapital Malta Ltd, prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 21.818 (vingt et un mille huit cent dix-huit) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 23.999.800 (vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 1.006.042.000 (un milliard six millions quarante-deux mille zloty polonais) représenté par 283.099 (deux cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C, 26.904 (vingt-six mille neuf cent quatre) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 212.818 (deux cent douze mille huit cent dix-huit) parts sociales de catégorie F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quatre mille cent cinquante euros (EUR 4.150,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015081858/131.

(150093367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 111.653.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2015

Nominations statutaires

L'Assemblée Générale décide de renommer:

- M. Ross EVANS, Président
- M. Eric CHINCHON, Administrateur
- M. Yasunobu HIGUCHI, Administrateur

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide de renommer PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, (2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg) comme réviseur d'entreprises agréée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2016.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015080697/20.

(150092377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Market Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.106.404,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.125.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Romford Luxembourg Holding S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.406,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in Luxembourg on May 22, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Market Place S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 135125, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 19th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 302 of February 6th, 2008, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary on May 24th, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1638 of June 29th, 2012.

II. The Company's share capital is set at one hundred and eighty-five thousand six hundred and ten British Pounds (£ 185,610.-) represented by one hundred and eighty-five thousand six hundred and ten (185,610) shares with a par value of one British Pound (£ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred and twenty thousand seven hundred and ninety-four British Pounds (£ 3,920,794.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and eighty-five thousand six hundred and ten British Pounds (£185,610.-) to four million

one hundred and six thousand four hundred and four British Pounds (£4,106,404.-) by creation and issue of three million nine hundred and twenty thousand seven hundred and ninety-four (3,920,794) new shares of one British Pound (£ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Romford Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the three million nine hundred and twenty thousand seven hundred and ninety-four (3,920,794) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of three million nine hundred and twenty thousand seven hundred and ninety-four British Pounds (£ 3,920,794.-) by contribution in kind. The new shares will be paid up in full settlement of the unquestionable and immediately payable debt (hereafter the “Contribution”) in the total amount of three million nine hundred and twenty thousand seven hundred and ninety-four British Pounds and fifty-five Pence (£ 3,920,794.55), owed by the Company to its sole shareholder, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated May 22nd, 2015, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated May 22nd, 2015, 2015.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of fifty-five Pence (£ 0.55) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Effective implementation of the contribution

Romford Luxembourg Holding S.à r.l, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“The share capital is set at four million one hundred and six thousand four hundred and four British Pounds (£4,106,404.-) represented by four million one hundred and six thousand four hundred and four (4,106,404) shares of one British Pound (£ 1.-) each.”

Estimate

For the purpose of registration, the increased capital of £ 3,920,794.55 is valued at EUR 5,538,150.97.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3.500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.406

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Market Place S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135125, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 6 février 2008, et modifié par un acte du notaire instrumentaire, daté du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1638 du 29 juin 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille six cent dix Livres Sterling (£ 185.610,-) représenté par cent quatre-vingt-cinq mille six cent dix (185.610) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-).

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions neuf cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (£ 3.920.794,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille six cent dix Livres Sterling (£ 185.610,-) à quatre millions cent six mille quatre cent quatre Livres Sterling (£ 4.106.404,-) par la création et l'émission de trois millions neuf cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quatorze (3.920.794) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Romford Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux trois millions neuf cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quatorze (3.920.794) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de trois millions neuf cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (£ 3.920.794,-) par un apport en nature. Les nouvelles parts sociales seront entièrement libérées par une créance certaine, liquide et exigible (ci-après «l'Apport») d'un montant total de trois millions neuf cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling et cinquante-cinq Pence (£ 3.920.794,55) détenue par l'associée unique envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'Apport datée du 22 mai 2015 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur de l'Apport datée du 22 mai 2015.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de cinquante-cinq Pence (£ 0,55) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Réalisation effective de l'apport

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions cent six mille quatre cent quatre Livres Sterling (£ 4.106.404,-) représenté par quatre millions cent six mille quatre cent quatre (4.106.404) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune».

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital augmenté de £ 3.920.794,55 est évalué à EUR 5.538.150,97.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: GAC/2015/4475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 juin 2015.

Référence de publication: 2015082515/142.

(150094615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 44.005.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Le siège social de l'associé unique P.R.E.S.C.O. GROUP SPOLKA AKCYJNA a changé et est désormais au 18, Twarda Street, 00-105 Warsaw, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015080700/12.

(150092625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

**Douvelle S.A., Société Anonyme,
(anc. Douvelle S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 64.859.

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 juin 2015 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Douvelle S.A.

- Le siège social de la société est désormais sis au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.
- Messieurs Dag Fredrik Richter et Kjell Lorentz Sundström ont démissionné de leur fonction d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.
- Les nominations à la fonction d'administrateur de catégorie B de la Société de:
 - * Monsieur Nicolas Mille, né le 8 février 1978, à Antony (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;
 - * Monsieur Alexandre Taskiran, né le 24 avril 1968, à Karaman (Turquie), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;
 ont été acceptées avec effet immédiat jusqu'au 3 juin 2021.
- La société Co-Ventures S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.
- La société Trustconsult Luxembourg S.A., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 86995, a été nommée Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat jusqu'au 3 juin 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOUELLE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015083888/27.

(150096156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Participating Monetary Organization, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 106.922.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mai 2015

Le 18 mai 2015 à 10h00, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Participating Monetary Organization S.A., établie et ayant son siège social à L - 7526 Mersch, 5 John W Leonard, constituée suivant acte du notaire Marc Lecuit de Mersch, en date du 11 mars 2005, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Numéro 741 du 26 juillet 2005, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Urbain Tholl en date du 3 octobre 2007, publié audit Memorial C, numéro 2594 du 14 novembre 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106.922.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angéline Morel, juriste, demeurant à L - 1420 Luxembourg, 3A Avenue Gaston Diderich,

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Jack Michael Sword comme administrateur unique à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme administrateur unique Madame Angéline Morel, juriste, demeurant à L - 1420 Luxembourg, 3A Avenue Gaston Diderich.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2021.

A Mersch, le 18/05/2015.

Angéline Morel / Tamara Payen

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2015080709/26.

(150092652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Unicapital Investments (Management) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.018.

—

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour Unicapital Investments (Management) S.A.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015080874/12.

(150091705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Saratoga Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, Boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 197.245.

—

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The company governed by the laws of the British Virgin Islands "TRIPLE F LIMITED", established and having its registered office in Tortola (British Virgin Islands),

here duly represented by Mrs. Sabine LEMOYE, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, by virtue of a deed of documents filing enacted by Me Emile SCHLESSER notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 15, 2007.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") qualified as family wealth management company, in abbreviation "SPF" which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Chapter I - Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), the Law of 11 May 2007 relating to the creation of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial - SPF) (the "Law on SPF") and by the present articles of association (the "Articles").

The Company will exist under the name of "SARATOGA FINANCE SPF S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, shall be the acquisition, holding, management and realisation of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and, on the other, of cash and assets of any nature whatsoever held in an account.

Financial instrument within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements shall be deemed to mean a) all transferable and other securities, including in particular shares and other securities equivalent to shares, interests in companies and collective investment undertakings, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, savings certificates and commercial paper, b) instruments conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by way of subscription, purchase or exchange, c) financial futures and securities giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments, d) all other securities representing rights of ownership, debts receivable or transferable securities, e) all instruments relating to underlying financial assets, to indexes, to raw materials, to precious materials, to foodstuffs, metals or commodities, to other goods or risks, f) claims relating to the various items enumerated in sub-paragraphs a) to e) or rights in respect of or relating to those various items, whether such financial instruments are materialised or dematerialised, transferable by book entry or by manual transfer, or are bearer or registered securities, or endorsable or non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

In general, the Company may take all measures of supervision and control and carry out any operation or transaction which it considers to be necessary for or conducive to the attainment and development of its corporate object in the widest sense, provided that the Company does not interfere in the management of the interests which it holds, remaining at all times within the limits of the Law on SPF.

Art. 4. Duration. The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share.

Chapter III. - Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the General Meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General Meeting of the Shareholder(s). The General Meeting of Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 2nd Wednesday of the month of May at 09:00 a.m..

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder or, as otherwise instructed, by such shareholder.

If the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV. - Management, Statutory Auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder or by a Board of Directors composed of at least three (3) members, in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

The Company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the Company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Art. 10. Meetings of the Director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax or email another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director.

The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the Director(s). The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate Signature. The Company is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the "Institut des Réviseurs d'entreprises" will be designated by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V. - Financial Year, Adoption of Accounts, Distribution of Profits

Art. 15. Financial Year. The Company's accounting year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 16. Adoption of Accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director or, in case of plurality of directors, the directors and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director or, in case of plurality of directors, by or on the part of the directors and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission

or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI. - Dissolution and Liquidation

Art. 18. Dissolution of the Company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII. - General

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable Law. For all matters not covered by a specific provision of the present Articles of Incorporation, reference is made to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to the Law on SPF.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.
2. The first annual general meeting will be held in the year 2016.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "TRIPLE F LIMITED", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established in L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
3. Are appointed as directors:
 - a) Mr. Stefanos GEORGIADES, company director, born in Johannesburg (South Africa), on August 2, 1982, residing in CY-3105 Lemesos, 12, Amathountos, Duma Residence, flat 403 (Republic of Cyprus), class A director;
 - b) Mr. Claude FABER, chartered accountant, born on December 20, 1956 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, class B director; and
 - c) Mr. Tobias FABER, jurist, born on January 18, 1987, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, class B director.
4. The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "REVILUX S.A.", having its registered office at L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 25549, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'un acte de dépôt de documents reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 mai 2007.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la "Loi sur les SPF") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "SARATOGA FINANCE SPF S.A.".

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou mar-

chandises, à d'autres biens ou risques, f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Chapitre III. - Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 09.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée.

Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points. Chaque action donne droit à une

voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV. - Management, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur.

Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des Administrateur(s). L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. La Société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V. - Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII. - Dispositions Générales

Art. 19. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures, et à la Loi sur les SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "TRIPLE F LIMITED", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Stefanos GEORGIADIS, administrateur de société, né à Johannesburg (Afrique du Sud), le 2 août 1982, demeurant à CY-3105 Lemosos, 12, Amathountos, Duma Residence, flat 403 (République de Chypre), administratrice de catégorie A;
 - b) Monsieur Claude FABER, expert-comptable, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur de catégorie B; et
 - c) Monsieur Tobias FABER, juriste, né le 18 janvier 1987 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur de catégorie B.
4. La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "REVILUX S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082749/522.

(150094280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pieter Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080715/9.

(150092060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pjur Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 87, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 57.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080717/9.

(150092396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Quinlan Private Bleichstrasse Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.731.

Par résolutions signées en date du 29 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Eric Delaney, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015080722/15.

(150091873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Zenbury International Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 166.658.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mai 2015:

1. La démission de Monsieur Olivier Teyssandier, a été acceptée avec effet au 20 mars 2015.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Fergal Ryan, gérant

Ronan Deasy, gérant

Declan Crowley, gérant

Thomas Murphy, gérant

Benoît Bauduin, gérant

Fabio Ciulla, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080905/21.

(150092290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.436.

Par résolutions signées en date du 29 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Eric Delaney, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015080723/15.

(150091870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.455.

Par résolutions signées en date du 29 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Eric Delaney, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015080724/15.

(150091869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Société Luxembourgeoise de Biocombustible S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 189.505.

EXTRAIT

Suite au protocole de cession de parts sociales conclu en date du 10 novembre 2014, Monsieur Jean-Paul VIESLET, né le 20 décembre 1956 à Rocourt (Belgique) et demeurant au 28, Rue des Eburons, 4000 Liège, Belgique cède 300 parts sociales de la société SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BIOCOMBUSTIBLE S.A.R.L., avec siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg à la société CRISTALUX INTERNATIONAL S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social établi à L-1630 Luxembourg, 20, Rue Glesener immatriculée au Luxembourg au R.C.S. Luxembourg B 146.658.

Désormais les parts sociales de la société SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BIOCOMBUSTIBLE S.A.R.L seront détenus par:

- CYBELLE: 700 parts sociales;

- CRISTALUX INTERNATIONAL S.à.r.l: 300 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015080805/24.

(150092204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.867.

Par résolutions signées en date du 29 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Eric Delaney, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015080725/15.

(150091871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Red Hook Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.990.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2015.

Résolutions:

Il résulte des décisions prises par les conseils de gérance de la Société tenu en date du 23 février 2015 qu'ont été acceptées:

- la reprise du mandat de Commissaire confié à la société ComCo S.A. par la société H.R.T. Révision S.A., établie et ayant son siège social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 51.338;
- la démission de H.R.T. Révision S.A. de son mandat de Commissaire avec effet au 29 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Red Hook Investments S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015080728/16.

(150091881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Thames Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.553.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2015 que BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant unique de la Société avec effet au 29 mai 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 8 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.140, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 29 mai 2015 pour une durée indéterminée.

Ceci suit le renommage de la Société à Kensington UK Retail (Liverpool) S.à r.l. décidé pendant l'assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer le 29 mai 2015, et qui est en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerces et des Sociétés.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 8 S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015081918/23.

(150092875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Ramegua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015080732/11.

(150092340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Ramegua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015080733/11.

(150092390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.337.

Une liste de signatures autorisées de la société RCS Management (Luxembourg) S.à r.l. en fonction au 1^{er} juin 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080734/14.

(150092464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.270.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 mai 2015

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Géry DAENINCK, Monsieur John LI HOW CHEONG, Monsieur Garvan Rory PIETERS, Monsieur Martin VOGEL et Monsieur Yves WAGNER, pour une nouvelle période se terminant lors l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se déroulera en 2016.

L'Assemblée Générale a également décidé d'élire Ernst & Young S.A., dont le siège social se situe Rue Gabriel Lippmann, n°7, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise pour une nouvelle période se terminant lors l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se déroulera en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2015.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015080831/18.

(150092572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

REComm Sarl Mainz AKS SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.854.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, les associés ont décidé de renouveler le mandat de «zugelassener Wirtschaftsprüfer» de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015080737/14.

(150091671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

RP Kosmoscenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.841.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 3 décembre 2014 à 10h30

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement accepte la démission de Monsieur Christ DE MESTRE, Gérant A, et décide de nommer en remplacement comme gérant A pour une durée illimitée:

Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley (Royaume-Uni)

25, St. George Street, Londres W1S 1FS (Royaume-Uni)

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015080742/14.

(150092511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Solar World Aquiris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 196.346.

EXTRAIT

Suite à un apport en nature, l'associé unique de la société n'est plus Invest Minguet Gestion, société anonyme avec siège social au 2 rue Natalis B-4020 Liège enregistrée à la Banque Carrefours des Entreprises de Belgique sous le numéro BE 0472499470, mais désormais Solar World Invest Fund-SIF, une société d'investissement à capital variable avec siège social au 2 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 181280, détenant (cent pour cent) 100% du capital social, comme suit:

- 16.000 Parts Sociales de Classe Ordinaire
- 16.000 Parts Sociales de Classe A
- 16.000 Parts Sociales de Classe B
- 16.000 Parts Sociales de Classe C
- 16.000 Parts Sociales de Classe D
- 16.000 Parts Sociales de Classe E
- 16.000 Parts Sociales de Classe F
- 16.000 Parts Sociales de Classe G
- 16.000 Parts Sociales de Classe H
- 16.000 Parts Sociales de Classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 mai 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015080808/26.

(150092021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

S.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 141.366.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 27 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Madame Elena LATORRE est désormais domiciliée professionnellement au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080746/16.

(150091729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

S&H Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 155.576.

—
EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration en date du 19 mai 2015, les administrateurs de la Société ont décidé de:

- coopter Frank Audehm, né le 14 avril 1964 à Güstrow, Allemagne, et avec adresse professionnelle am Müggeipark 23, D-15537 Gosen-Neu Zittau, Allemagne en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mikhail Snegirev

Administrateur

Référence de publication: 2015080751/16.

(150091675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

RT3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.676.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 Mai 2015.

Démission, et ce avec effet immédiat, de Messieurs Reinald Loutsch et Jean-Marc Koltès et de Madame Elise Lethuillier de leur fonction d'administrateur de la Société.

Démission de la Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., 18 B rue de la Chapelle L-8017 Strassen, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Nomination de Monsieur Denis Bour, né le 19 Août 1961 à Metz, demeurant professionnellement 2, rue Wilson L-2732 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société et ce avec effet immédiat. Nomination de Monsieur Alain Mestat, né le 11 Mars 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2015081808/22.

(150092728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Wind Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.976.

—
Die Alleingesellschafterin der Gesellschaft fasste am 20.04.2015 folgenden Beschluss:

Folgende Personen werden mit sofortiger Wirkung und auf unbefristete Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

1. Herrn Thomas Georg Staudinger, geboren am 07.09.1971 in Heilbronn, Deutschland, geschäftsansässig in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

2. Herrn Volker Aloysius Becker, geboren am 10.07.1970 in Wadern, Deutschland, geschäftsansässig in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01.06.2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015080891/18.

(150092570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Whitewood Gateway (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.096.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mai 2015

1. Monsieur Takeshi TAKAHASHI, administrateur de sociétés, né à Kanagawa (Japon), le 10 septembre 1978, demeurant professionnellement à 38 Berkeley Square, 7th Floor Berger House, London W1J 5AE, Royaume-Uni, a été nommé comme gérant de la catégorie C pour une durée indéterminée avec effet au 7 mai 2015.

2. Monsieur David John CAMP a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 22 mai 2015.

3. Monsieur Jonathan TROUT, administrateur de sociétés, né à Beverley (Royaume-Uni), le 7 juillet 1976, demeurant professionnellement à 31 St James's Square, Norfolk House, London SW1Y 4JJ, Royaume-Uni, a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 22 mai 2015.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Whitewood Gateway (UK) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080890/20.

(150092242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Agricultural Investment & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 88.929.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRICULTURAL INVESTMENT & DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2015081029/10.

(150093066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.
